



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaient présents : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Laurence RIGUET. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Gérard MIRAND. Nathalie FABBRI. Jacques GAILLARD. Chantal JEANDROT. Sylvette PITAULT. Jacques PIEDOUE. Corinne BLANC. Catherine TENDRON. Christophe PITAULT. Cyrille MOLESINI. Cécile BOUDSOCQ. Benoît BARANGER. Daniel LE PICHON. Didier LEMAIRE. Mariannick RIPAUD. Claude GODIN. Daniel LE MOAL. Michèle DURAND.

Absents excusés avec procuration :

Madame Nadine LEROYER à Monsieur Benoît BARANGER
Monsieur Yannis HOUX à Monsieur Christophe PITAULT
Madame Françoise HEYDON à Madame Mariannick RIPAUD
Madame Nadine SAILLET à Monsieur Claude GODIN

Secrétaire de séance : Catherine TENDRON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire

I - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'assemblée est appelée :

□ à EXAMINER les propositions de subventions allouées pour l'année 2010 énumérées en annexe, sollicitées par les associations et organismes divers. Ces demandes ont été soumises à l'examen de la Commission Municipale des Finances le 18 février 2010.

Pour les Associations n'ayant pas adressé de demande, la somme ne sera versée que si la demande de subvention est faite, avec à l'appui le rapport moral et financier.

□ à DONNER son accord sur les montants proposés.

✚ Adoption par l'assemblée à la majorité par 21 voix pour et 6 abstentions

II - DOTATION "FOURNITURES SCOLAIRES" AUX ÉCOLES PUBLIQUES DE BOURGUEIL ET A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

DOTATIONS FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES DE BOURGUEIL 2010

Proposition pour 2010 : Augmentation de 1.2% en fonction du coût de la vie

A. DOTATIONS AUX ECOLES PUBLIQUES DE BOURGUEIL

GROUPE SCOLAIRE ALBERT RUELLE						
	DOTATION 2009			DOTATION 2010		
Catégorie	Nombre	Dotation	Total	Nombre	Dotation	Total
Fournitures	259 élèves	30.96 €	8 017.86 €	246 élèves	31.33 €	7 707.55 €
Manuels	259 élèves	15.66 €	4 055.16 €	246 élèves	15.85 €	3 898.59 €
Petit matériel	10 classes	145.76 €	1 457.58 €	10 classes	147.51 €	1 475.09 €
	MONTANT (1)		13 530.61 €	MONTANT (1)		13 081.23 €

ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU						
	DOTATION 2009			DOTATION 2010		
Catégorie	Nombre	Dotation	Total	Nombre	Dotation	Total
Fournitures	107 élèves	30.96 €	3 312.40 €	107 élèves	31.33 €	3 352.47 €
Manuels	65 élèves	15.66 €	1 017.71 €	81 élèves	15.85 €	1 283.68 €
Petit matériel	4 classes	145.76 €	583.03 €	4 classes	147.51 €	590.04 €
	MONTANT (2)		4 913.14 €	MONTANT (2)		5 226.19 €

B. Dotation pour l'école municipale de musique

DOTATION 2009		DOTATION 2010	
MONTANT (3)	500.00 €	MONTANT (3)	350.00 €

Dépenses sur 2009 : 212.77 €

MONTANT (1+2+3) =	18 657.42 €
-------------------	-------------

- **Le Crédit "Petit Matériel"** correspond aux achats d'enseignement (cartes murales, globes, matériel pour enseignement musical, matériel de sport) et documentation pédagogique (diapositives, livres, documentaires, cassettes, ...).
- **Dotation pour l'École Municipale de Musique**

Cette somme permettra d'acquérir des partitions pour l'orchestre d'élèves, pour les ensembles divers et de constituer ainsi une bibliothèque musicale.

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

III - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET SERVICE "CAMPING - TERRAIN D'ACCUEIL - PARC DES LOISIRS"

Le Maire informe ses collègues qu'afin d'équilibrer le budget service "camping-Terrain d'Accueil-Parc des Loisirs" et pour éviter d'augmenter abusivement les tarifs du camping et terrain d'accueil pour l'année 2010, il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 14 380 € T.T.C. provenant du budget de la commune.

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

IV - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe ses collègues qu'afin d'équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 84 500 € provenant du budget de la commune. A titre d'information, le Maire rappelle qu'une avance de 30 000 € a été octroyée par le Conseil Municipal en date 8 décembre 2009.

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

V – REGLEMENT FINANCIER DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- **Le règlement financier des autorisations de programme est joint à la note de synthèse.**

La technique des Autorisations de Programme est un instrument de gestion. Elle permet d'estimer globalement l'enveloppe financière d'une opération, tout en répartissant cette dépense par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement.


Cette technique permet d'apporter un éclairage budgétaire qui ne se mesure pas sur un exercice mais dans le temps puisque la plupart des projets s'inscrit dans la durée d'un mandat.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce règlement.

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

VI - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2010

- Commune – Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiements (CP)

 *Adoption par l'assemblée à la majorité par 21 voix pour et 6 abstentions*

- Service “Assainissement”

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

- Service “Camping - Terrain d'Accueil - Parc des Loisirs”

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

VII – REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe qu'un administrateur du centre communal d'action sociale représentant le conseil municipal a démissionné.

☞ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2573-32,

☞ Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-6 et R123-7 à R123-12,

↳ Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 fixant d'une part à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action dont 6 représentants du conseil municipal et procédant d'autre part à leur désignation,

↳ VU la démission de Madame Blandine GINDER, conseillère municipale et administrateur du Centre Communal d'Action Sociale,

↳ CONSIDERANT que Madame Michèle DURAND se propose en qualité d'administrateur,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la désignation de cet administrateur.

✚ Adoption par l'assemblée à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention

VIII – TRANSFERT D'UN DEBIT DE TABAC

- *les courriers de la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects du Centre, de la Confédération Nationale des Buralistes et de la Chambre Syndicale des Buralistes d'Indre et Loire sont joints à la note de synthèse.*

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi, pour autorisation, d'une demande de transfert du débit de tabac situé au 4, rue du commerce au profit d'un autre commerçant de BOURGUEIL situé au 12, rue de Tours.

L'article 70 de la loi du 12 mai 2009 dite de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, prévoit que le déplacement dans la même commune d'un débit de tabac ordinaire permanent est autorisé par le maire, après avis du directeur régional des douanes et de l'organisation professionnelle représentative sur le plan national des débitants de tabac.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur ce transfert de débit de tabac.

✚ Adoption par l'assemblée à la majorité par 17 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

RAPPORTEUR : Jacques GAILLARD

IX - TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée qu'il convient de revoir la tarification des salles municipales, d'une part pour favoriser au maximum leur location et d'autre part pour se conformer à la réglementation. En effet, si le conseil municipal peut traiter différemment des usagers dans une situation différente (exemple habitants de la commune et habitants hors commune), par contre à l'intérieur même de la commune, il ne peut exister de différence de tarif entre les personnes physiques et les personnes morales.

Par ailleurs, la loi 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a modifié l'article L2151 du code général de la propriété des personnes publiques. Cet article est dorénavant rédigé comme suit : «en outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général". Les dispositions qui faisaient apparaître la notion d'activité à but non commercial n'apparaît plus.

Après avis de la commission des finances, le rapporteur propose à l'assemblée de délibérer sur la proposition de tarifs ci-après :

Public concerné	SALLE DES FETES					
	Grande salle			Hall d'accueil		
	Tarif semaine	Tarif week-end ou jours fériés	Tarif week-end avec jour férié accolé	Tarif semaine	Tarif week-end jours fériés	Tarif week-end avec jour férié accolé
Particulier et associations extérieures à la commune	150 € la journée	1 journée : 375 € Week-end : 500 €	650 €	80 € la journée	1 journée : 180 € Week-end : 250 €	330 €
Particuliers et associations de Bourgueil haute saison, (mai, juin, juillet, août, septembre et décembre)	100 € la journée	1 journée : 235 € Week-end : 335 €	435 €	50 € la journée	1 journée : 120 € Week-end : 180 €	230€
Particuliers et associations de Bourgueil basse saison, (janvier, février, mars, avril, octobre, novembre)	60 € la journée	1 journée : 150 € Week-end : 250 €	310 €	40 € la journée	1 journée : 100 € Week-end : 150 €	190 €
Salle des conférences						
Particuliers de la commune Associations de la commune	La salle des conférences n'est attribuée, à titre gratuit, que pour des réunions de travail ou d'informations. Un vin d'honneur est toléré à l'issue de la réunion. Les repas ne sont pas autorisés					
Particuliers et associations extérieures	80 € par jour					
patinoire						
Particuliers et associations de la commune Particuliers et associations extérieures à Bourgueil	800 € 1 500 €					

bourse aux vêtements et bourse aux jouets organisées par une association de Bourgueil :

↳ Par manifestation : une semaine gratuite – deuxième semaine : 100 €

Acompte pour la réservation salle des fêtes/hall d'accueil/patinoire/salle des conférences :

↳ 50% du montant de location de la 1^{ère} journée ou du week-end.

chèque de caution

↳ salles des fêtes et patinoire 310 €
↳ Hall d'accueil et bibliothèque 155 €
↳ Micro salle des fêtes 100 €

nettoyage des salles

↳ salle des fêtes, patinoire 80 €
↳ hall d'accueil 47 €

matériel détérioré

↳ chaise	24 € l'unité
↳ table	95 € l'unité

location autres salles

↳ patinoire/dojo	14 €/h
↳ gymnase/salle de yoga	5 €/h

DIT que les associations de BOURGUEIL, à but non lucratif, pourront bénéficier, une fois par an, de la gratuité de la salle des fêtes ou du hall d'accueil, pour toute manifestation ouverte au public, à l'ensemble de la population. Toute gratuité devra faire l'objet d'une demande dûment motivée adressée à Monsieur le Maire.

L'assemblée est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *ADOPTER les nouveaux tarifs de locations des salles communales tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;*
- *FIXER leur date de mise en application au 1^{er} avril 2010 ;*
- *APPLIQUER ces nouveaux tarifs aux contrats de location signés après le 1^{er} avril 2010 ;*
- *IMPUTER les recettes correspondantes aux articles budgétaires suivants :*
 - *art. 7521 : location salle des fêtes,*
 - *art. 7522 : location hall d'accueil,*
 - *art. 7524 : locations salles diverses*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix POUR.*

RAPPORTEUR : Catherine TENDRON

X – SERVICE ENSEIGNEMENT – Suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Albert Ruelle

Le rapporteur, porte à la connaissance de ses collègues ce qui suit :

« Dans le cadre du projet de répartition des emplois d'enseignants du premier degré pour l'année scolaire 2010-2011, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental du 2 février 2010, du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 4 février 2010 et appréciation du niveau de fiabilité de la prévision, l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a été amené à prévoir la mesure suivante sur la commune de Bourgueil :

- *le retrait d'un poste à l'école élémentaire Albert Ruelle.*


L'Assemblée délibérante devant être consultée sur toute mesure de la carte scolaire qui concerne la collectivité considérée, il est demandé au Conseil Municipal son avis sur la mesure mentionnée ci-dessus de suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Albert Ruelle.

 *Avis défavorable à l'unanimité par 27 voix.*

Ensuite, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

➤ **Dates prévisionnelles**

 *Prochains conseils municipaux les mardis 23 mars et 4 mai 2010 à 20h30*

 *Pas de Conseil Municipal au mois d'avril*

Fait à Bourgueil, le 3 mars 2010

Le Maire, Conseiller Général

Pierre JUNGES

Compte rendu sommaire
Affiché le